



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du Budget Primitif 2022 de la Ville de Marcq-en-Barœul



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	7
LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2022	9
LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	10
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	11
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
CHAPITRE 70 : LES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13
CHAPITRE 73 : LES IMPOTS ET TAXES DIVERSES	13
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION METROPOLITAINE	15
DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO)	15
LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)	16
LES TAXES	16
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17
CHAPITRE 75 : LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18
CHAPITRE 013 : ATTENUATION DES CHARGES	18
1.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	19
CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	20
CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL	20
CHAPITRE 014 : LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	22
CHAPITRE 65 : LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE.....	22
CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES	23
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDE FONCTION OU PAR CATEGORIE	23
2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	24
COMMENT FINANCE-T-ON LES INVESTISSEMENTS ?	24
LE FINANCEMENT D'EQUILIBRE	25
LA DETTE	27
COMMENT SE REPARTISSENT LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ?	28
LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »	31
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	34
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE	38
LE LOGEMENT	39
UNE POLITIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE VISANT À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTÉ	40
L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS	41
LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	42
UNE POLITIQUE MUNICIPALE ARTISTIQUE ET CULTURELLE AMBITIEUSE, AU PLUS PRÈS DES USAGERS	43
ÉVÈNEMENTIEL – ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES	44
DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES	46
DES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS	49
LES SENIORS	49
LE CADRE DE VIE ET QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE	50
LES SERVICES À LA POPULATION (AMS)	52
LE NUMÉRIQUE	53
L'ANIMAL EN VILLE	54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le mardi 19 octobre 2021, a permis de présenter :

- L'environnement financier et réglementaire dans lequel se place le projet de budget avec le projet de la loi de finances 2022.
- La rétrospective des principaux indicateurs financiers de la Ville.
- Le cadrage général du budget 2022.

Ainsi, tout en réaffirmant l'objectif permanent de ne remettre aucunement en cause ni la qualité des services proposés à la population marcquoise, ni son soutien au milieu associatif, aux commerçants et aux artisans, il est affirmé la volonté de poursuivre les investissements et de stabiliser la fiscalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

INTRODUCTION

Le budget primitif 2022 de la Ville s'inscrit dans la stratégie financière du mandat définie dans le rapport d'orientation budgétaire (conseil municipal du 19 octobre 2021).

Cet exercice budgétaire ambitionne de pouvoir vivre pleinement et sans contrainte. Tout en tirant les leçons des deux dernières années.

Ce budget est conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026. Les équilibres du budget 2022 sont respectés grâce à une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +0,80 % et à un niveau d'épargne net préservé à 4,5M€.

Le BP 2022 traduit les ambitions affichées de la majorité :

- Réaliser la transition écologique, sociale et démocratique,
- Répondre aux besoins de la population avec efficacité et innovation,
- Participer à la relance de l'activité économique par un niveau d'investissement élevé.

Concrètement, cela se traduit par un soutien accru aux services publics à travers le recrutement des agents nécessaires au fonctionnement des équipements et des politiques lancées, par un soutien aux acteurs de notre territoire (associations et entreprises) et par une capacité de résilience face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le BP 2022 permet par ailleurs d'enclencher d'autres projets de l'ambitieux plan d'investissement pluriannuel : 14 millions sont inscrits cette année pour poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 de 67 M€.

Outre ces actions quotidiennes pour accompagner la transition juste (transition écologique et sociale), la Ville va allouer une enveloppe de 500K€ pour notamment réaliser un bilan énergétique complet des bâtiments afin de tendre davantage vers l'exemplarité en matière de sobriété énergétique, d'économie circulaire et de qualité de vie.

Cette stratégie a pour principaux enjeux :

- La réalisation d'un plan d'équipement d'envergure pour accompagner les besoins croissants de la population, assurer la rénovation du patrimoine bâti de la Ville et son adaptation aux changements induits par la transition écologique,
- Le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public,
- La préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

2022 sera l'année de la construction de critères transparents affichant clairement notre volonté d'exemplarité dans la transition juste. Par exemple, les critères de la commande publique devront être revus à l'aune de critères économiquement, socialement et écologiquement responsables.

Le budget 2022 :

- Laisse inchangés les taux des impôts locaux ;
- Maintient la qualité des services municipaux, tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement ;
- Maintient notre soutien aux associations et aux acteurs économiques de la Ville ;
- Poursuit le programme de la mandature avec un PPI qui s'enrichit chaque année ;
- Ne recourt pas à l'emprunt.

Ainsi, la Ville de Marcq-en-Barœul restera dans une belle dynamique au service des citoyens et des générations futures. Ses politiques, ses engagements n'ont qu'une seule ligne directrice, servir ses concitoyens et préparer l'avenir dans les domaines de la transition écologique et solidaire, de la sécurité et tranquillité urbaine, et du vivre ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2022

Vue d'ensemble du budget consolidé 2022

Le budget 2022 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portés au vote, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 62 477 749,51€.

47 416 507,22 € pour les sections de fonctionnement

15 061 242,29€ pour les sections d'investissement

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	47 416 507,22 €
Investissement	15 061 242,29€
Total	62 477 749,51€

Pour 2022 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant rigueur budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à **60 747 647,51 €**

Le budget principal	
Fonctionnement	46 599 405.22€
Investissement	14 148 242,29€
Total	60 747 647,51€

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 730 102€. La section de fonctionnement s'équilibre à 817 102€ et la section d'investissement à 913 000€.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	817 102€
Investissement	913 000€
Total	1 730 102€

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 60,7 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 46,6 millions d'euros, dont 42,1 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 14,15 millions d'euros, dont 10,6 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	46 599 405,22
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	42 099 405,22
Dont : Autofinancement	4 500 000,00

Dépenses d'Investissement	14 148 242,29
Dont: Dépenses d'équipement	14 058 868,00
Dont: Remboursement d'Emprunt	0
Dont: Opération d'ordre et autres	89 374,38
Dont: Dépôt de cautionnement	

Total des Dépenses	60 747 647,51
---------------------------	----------------------

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	46 599 405,22
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	46 580 405,22
Dont : Opération d'ordre	19 000,00

Recettes d'Investissement	14 148 242,29
Dont: Financement d'équilibre	1 516 831,91
Dont : Cession immobilière	7 000 000,00
Dont: Dotations et fonds divers	1 061 036,00
Dont : Autofinancement	4 500 000,00
Dont: Opération d'ordre et autres	70 374,38
Dont : Dépôt de cautionnement	

Total des Recettes	60 747 647,51
---------------------------	----------------------

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 46 599 405,22€.

Les dépenses réelles sont de 42 099 405,22€ et l'autofinancement est de 4 500 000€.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 46 580 405,22€

et les opérations d'ordre 19 000€.

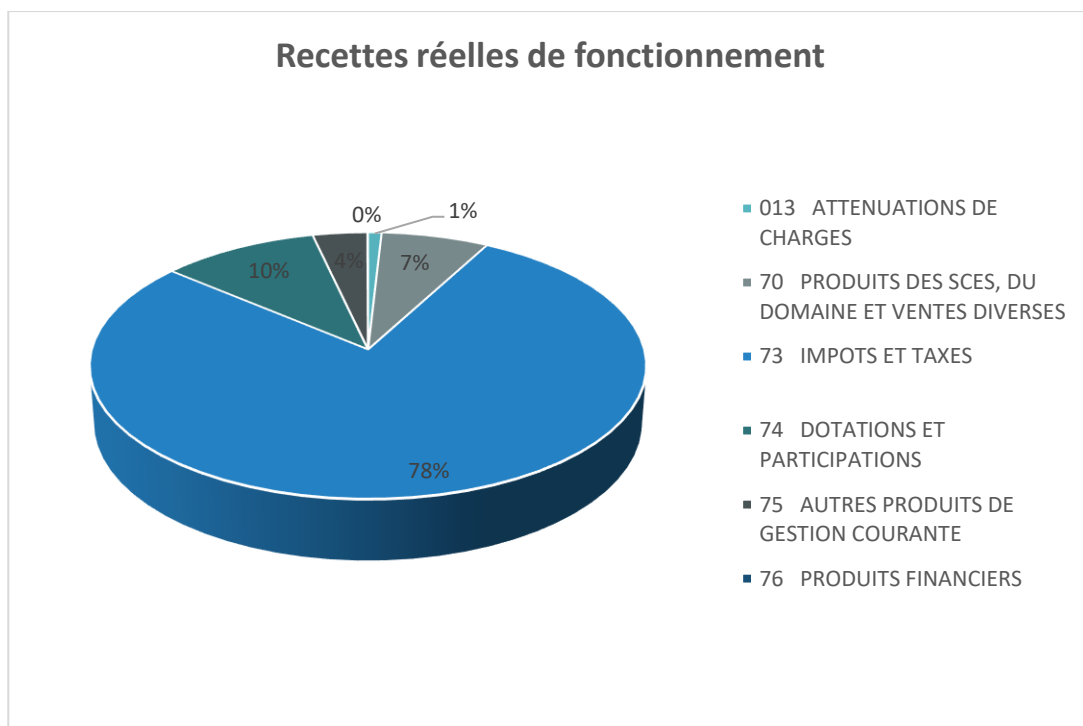
Budget primitif 2022 Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 707 740,50	Produits des services	3 266 180,00
Frais de Personnel	27 407 818,00	Impôts et Taxes	36 433 013,01
Autres Charges	290 000,00	Dotations et Participations	4 791 935,21
Charges Financières	00,00	Produits gestion courante	1 658 037,00
Charges de gestion et exceptionnels	5 693 846,72	Autres produits et atténuations de charges	431 240,00
Total Dépenses Réelles (DRF)	42 099 405,22	Total Recettes Réelles (RRF)	46 580 405,22
Autofinancement	4 500 000,00	Ordre	19 000,00
TOTAL	46 599 405,22	TOTAL	46 599 405,22

1.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	314 300,00	412 240,00	31,16%	97 940,00	0,89%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 000,00	19 000,00	0,00%	0,00	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	3 907 554,70	3 266 180,00	-16,41%	-641 374,70	7,01%
73 IMPOTS ET TAXES	36 054 741,00	36 433 013,01	1,05%	378 272,01	78,22%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 243 527,15	4 791 935,21	-8,61%	-451 591,94	10,29%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	705 180,00	1 658 037,00	135,12%	952 857,00	3,56%
76 PRODUITS FINANCIERS	19 000,00	19 000,00	0,00%	0,00	0,04%
Total Recettes	46 263 302,85	46 599 405,22	0,73%	336 102,37	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	46 244 302,85	46 580 405,22	0,73%	336 102,37	

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,73%



Chapitre 70 : les produits des services du domaine et ventes diverses

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 907 554,70	3 266 180,00	-16,41%	-641 374,70	7,01%
Avantages en nature	1 092 587,00		-100,00%		
70 PRODUITS RETRAITES (hors avt nature en 2021)	2 814 967,70	3 266 180,00	16,03%	451 212,30	

De prime abord, le chapitre 70, relatif aux régies, diminue de 16,41% ou 641K€. Cette diminution doit être retraitée, afin d'être analysée à périmètre constant.

Le nouveau référentiel expérimental comptable M57 évolue régulièrement pour s'adapter aux spécificités des communes. En 2021, nous avons comptabilisé les avantages en nature d'un montant de 1 092k€ sur le chapitre 70. En cours d'année, nous avons reçu une nouvelle instruction, qui excluait les avantages en nature sur le chapitre 70. Les modifications ont été réalisées lors de la DM2. Dorénavant, les avantages en nature doivent être comptabilisés au chapitre 013 pour les mises à disposition des agents et au chapitre 75 pour les mises à disposition des locaux aux associations.

De ce fait, nous devons retraiter le chapitre 70 de 2021, afin de pouvoir analyser l'évolution de nos régies sur 2022.

Il en ressort une progression de 16,03%, soit +451K€. Le chapitre 70 atteint désormais 3,2M€, soit d'un niveau équivalent avant la crise sanitaire.

Chapitre 73 : les impôts et taxes diverses

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
73 IMPOTS ET TAXES	36 054 741,00	36 433 013,01	1,05%	378 272,01	78,22%

Ce chapitre comporte la fiscalité directe, les attributions de compensation de la MEL, les taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO), diverses recettes (taxes, droits de place...).

Cette progression de 378K€ est le reflet d'une évolution mécanique des impôts locaux (+258K€), une diminution de 49K€ du FPIC et un réajustement des recettes par la reprise de l'activité.

Les impôts locaux

Depuis cette année, 61 % des foyers fiscaux Marcquois ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 39 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation. L'Etat se charge de cette compensation, pendant cette phase de transition, jusqu'en 2023.

Au terme de 2023, commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2017 pour les résidences secondaires à 27,46%.

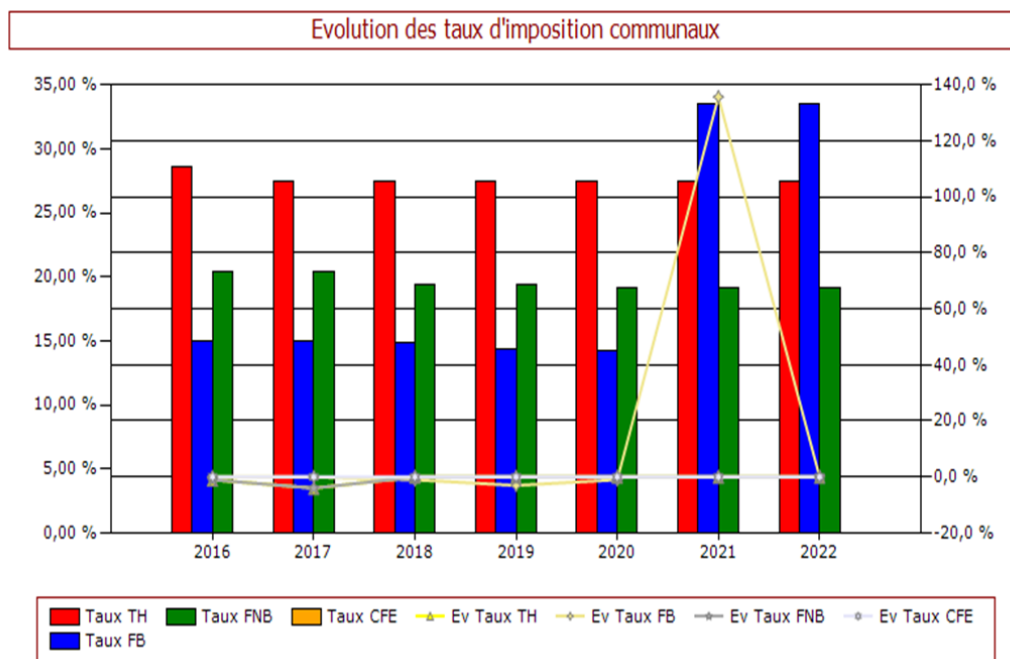
Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,5% (14,21 % pour la commune + 19,29% pour le Département),
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,19 %.
- L'Etat compense le manque à gagner entre le produit théorique incluant la TH et le produit perçu directement par la commune pour les taxes foncières incluant le taux du Département.

Évolution des taux d'imposition

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%
Taux FNB	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%

Evolution	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Taux TH	-4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	-5,0%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%



Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 23 780 000 €, soit +1,1%. Il sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2022. A ce stade de la préparation budgétaire, la prudence est de mise car : - nous ne connaissons pas le coefficient d'actualisation des bases pour 2022 (fin décembre/début janvier), - nous n'avons pas connaissance des bases définitives 2021, dont les bases prévisionnelles ont fait l'objet de nombreuses corrections défavorables courant 2021.

	Bases	Taux	Total	% Recettes fiscales totales	% Recettes avant réforme TH
Taxe habitation sur les residences secondaires	1 581 483,00	27,46%	434 275 €		
Taxe foncière sur les propriétés Bâties	53 628 000,00	33,50%	17 965 380 €		
Taxe foncière sur les propriétés non Bâties	200 600,00	19,19%	38 495 €		
Produits fiscaux directs (1)			18 438 150 €	78%	96%
Coefficient correcteur pour compenser la perte du produit TH RP (2)			5 341 850 €	22%	4%
Recettes fiscales totales (1+2)			23 780 000 €	100,00%	100%
Evolution des produits fiscaux/ 2021			1,10%		
			258 000 €		

Attribution de compensation et dotation métropolitaine

L'attribution de compensation (AC), issue du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain, représente 8M€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une dotation de péréquation horizontale, représente 572K€.

En l'absence de nouveau transfert de charges, il ne peut y avoir aucune évolution notable de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité.

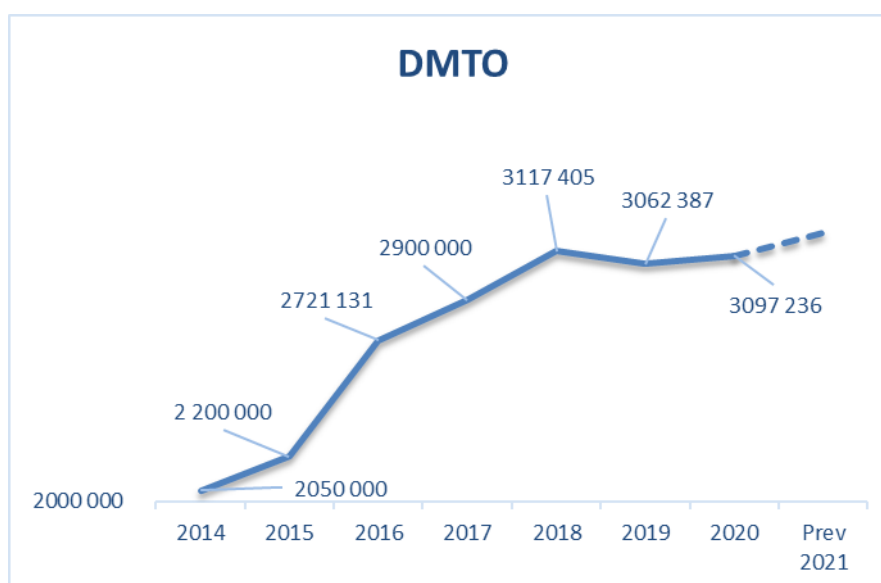
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
A. Compensation	7 907 036	7 955 740	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828
DSC	542 257	545 190	548 027	554 251	562 289	572 059	572 190	572 190

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenues ces dernières années sont particulièrement dynamiques.

Pour 2022, nous avons inscrit 2,5M€. Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente, afin de ne pas être trop dépendant de la volatilité de cette recette pour l'équilibre des futurs budgets.

Compte Administratif	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DMTO	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 062 387	3 097 236



Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1Md€.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2022 de prélever et de reverser un milliard d'euros. Cependant, le bouleversement de la carte intercommunale a déséquilibré les modalités de répartition du FPIC. De ce fait, il a été inscrit une baisse de 56K€ / réalisé 2021, soit une recette de 450K€.

À ce titre, la Ville devrait récupérer 499K€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
FPIC	464 884	569 125	505 285	642 028	489 295	675 280	506 260	450 000

Les taxes

Les taxes sur la consommation finale d'électricité, les pylônes et sur les publicités extérieures, droits de places, droits de voiries retrouvent un rythme de croisière sur la période pour atteindre 1040 K€ (+170K€).

Les taxes	BP 2022
La consommation finale d'électricité et pylône	725 000 €
Taxes, droits de places, voiries...	170 000 €
Les publicités extérieures	145 000 €

Chapitre 74 : dotations et participations

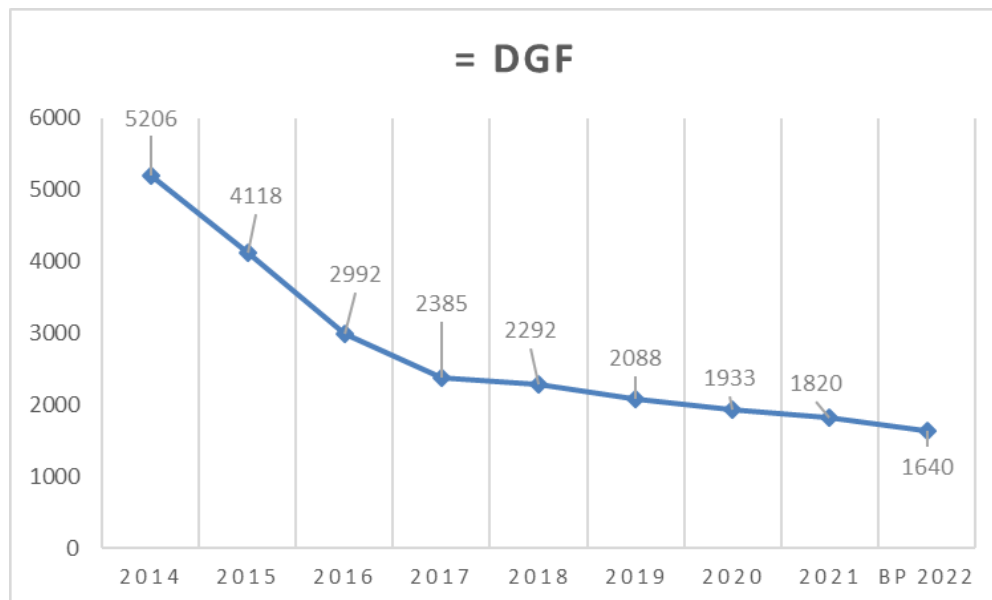
Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 243 527,15	4 791 935,21	-8,61%	-451 591,94	10,29%

Ce chapitre concerne les dotations et les subventions d'exploitation. Il diminue de 451K€ :

- Baisse de la DGF de 174K€/BP 2021.
- Réajustement des compensations, dont la compensation de la réforme des impôts à la production, correction en cours d'année à la baisse pour Marcq-en-Barœul avec une baisse de 136K€/BP 2021.
- Diminution de la participation de la CAF de 195K€/BP 2021 (-11%/BP 2021) pour deux raisons :
 - o La signature de la convention territoriale globale (CTG) met fin à la perception par la Ville d'une recette CAF, qui était ensuite reversée, par la Ville, au Centre social et culturel et à la Maison des petits poucets. Dorénavant, la CAF verse directement cette subvention auprès de ces deux associations. De ce fait, la Ville ne perçoit plus ces recettes d'un montant de 96 K€. Cette diminution aura, également, une incidence sur le montant de la subvention de ces deux associations, qui sera diminué du même montant (chapitre 65).
 - o La baisse des activités en 2021, à cause de la crise sanitaire, va avoir des répercussions sur le versement du solde en 2022, soit une baisse de 99K€ (-6%).

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022	Evol
Dotation forfaitaire (DF)	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550	1 448	1 298	-150
+ Dotation aménagement (DNP)	513	469	474	426	384	372	342	-30
= DGF (A)	2 992	2 384	2 292	2 088	1 934	1 820	1 640	-180



La Ville perdra 180K€/ réalisé 2021 (-174K€/BP 2021) de DGF cette année par une augmentation de l'écrêtement pour financer l'augmentation des péréquations autofinancées par les collectivités.

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	705 180,00	1 658 037,00	135,12%	952 857,00	3,56%

Le nouveau référentiel expérimental comptable M57 évolue régulièrement pour s'adapter aux spécificités des communes. En 2021, nous avons comptabilisé les avantages en nature d'un montant de 1 092K€ sur le chapitre 70. Une nouvelle instruction, qui excluait les avantages en nature sur le chapitre 70. Dorénavant, les avantages en nature doivent être comptabilisés au chapitre 013 pour les mises à disposition des agents et au chapitre 75 pour les mises à disposition des locaux aux associations.

Les 952 857€ d'augmentation correspondent pour 915K€ à la valorisation des mises à disposition des locaux auprès des associations, et 37K€ à la progression des locations.

L'article 752 est constitué principalement des revenus des immeubles.

Ensuite, les autres crédits sont reconduits. Il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

En effet, afin d'aider le C.C.A.S. dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de Marcq-en-Barœul est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise, et inversement.

Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville.

Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis cinq ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2022, apporter une aide directe de 235K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 128K€ (affichée en dépenses exceptionnelles 65888), soit une valorisation finale prévisionnelle de 107K€.

Chapitre 013 : atténuation des charges

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	%RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	314 300,00	412 240,00	31,16%	97 940,00	0,89%

Ce chapitre relatif à l'atténuation des charges de personnel évolue de 97K€ par la valorisation des avantages en nature relatifs aux mises à disposition des agents pour 177K€ et la fin de la facturation au budget HAD des agents mis à disposition du Colisée Lumière pour 80K€.

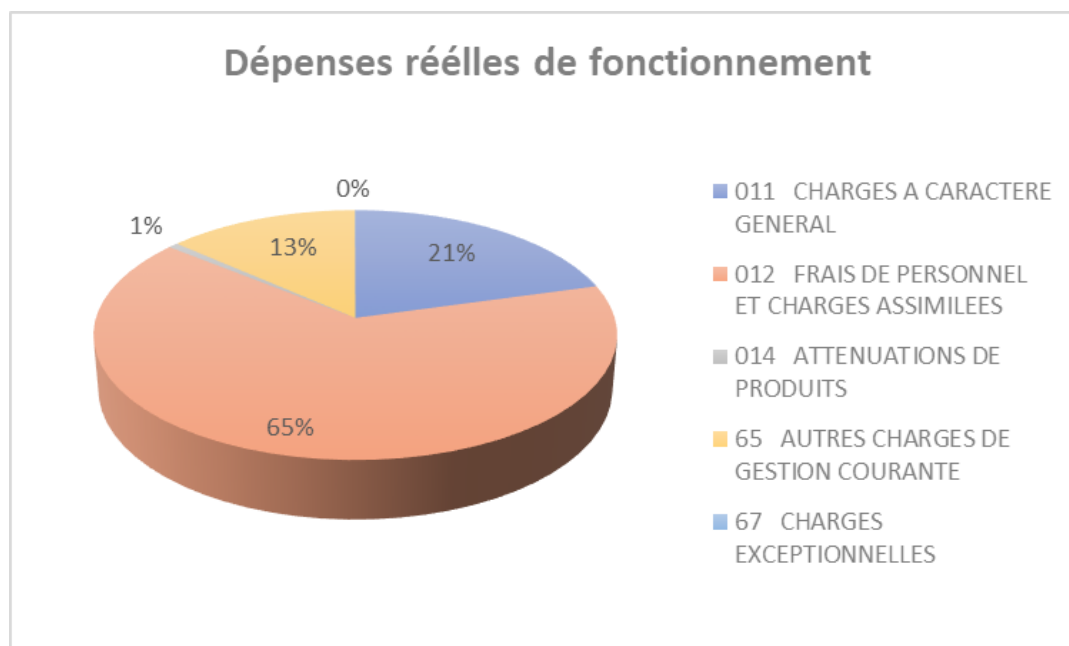
1.2 Les dépenses de fonctionnement par chapitre

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 46 599K€.

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 336K€ (+0.80%) pour atteindre 42 099K€.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) sont stables à 4 500K€.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	% DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 613 076,15	8 707 740,50	1,10%	94 664,35	20,68%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 000 753,00	27 407 818,00	1,51%	407 065,00	65,10%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	320 000,00	290 000,00	-9,38%	-30 000,00	0,69%
AUTOFINANCEMENT	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%	0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 819 465,70	5 681 849,72	-2,36%	-137 615,98	13,50%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 008,00	11 997,00	19,87%	1 989,00	0,03%
Total Dépenses	46 263 302,85	46 599 405,22	0,73%	336 102,37	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	41 763 302,85	42 099 405,22	0,80%	336 102,37	



Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	% DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 613 076,15	8 707 740,50	1,10%	94 664,35	20,68%

Les charges à caractère général progressent de 1,10%, soit +94K€ pour atteindre 8,7M€.

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF) ou encore la médecine professionnelle.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	% DRF
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 000 753,00	27 407 818,00	1,51%	407 065,00	65,10%

Dans un contexte d'évolution du temps de travail, en 2022, la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL poursuivra sa politique de développement des Ressources Humaines, au regard des lignes directrices de gestion et à travers des actions volontaristes prioritairement dédiées aux administrés ; et ce, dans un souci de masse salariale contenue.

Les dépenses relatives à la masse salariale pour 2022 se déclinent de la façon suivante :

Des dépenses règlementaires et contraintes :

- La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (relevant des 2 premiers grades des cadres d'emplois) : **170 000 €**
- Les régularisations et ajustements (Maladie, validation de services) : **120 000 €**
- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), se rapportant au déroulement de carrière des agents, à travers les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes : **71 000 €**
- L'évolution du taux de cotisation des assurances statutaires : **30 000 €**
- Le relèvement du minimum de traitement au niveau du SMIC : **25 500 €**
- Le versement de l'indemnité de fin de contrat : **20 000 €**
- L'évolution des taux de cotisations : **10 000 €**
(URSSAF et ASSEDIC)

Des dépenses qui accompagnent les projets de la Ville ; ceux-ci en 2022, sont tournés vers la transition écologique et la participation citoyenne, l'action éducative, le sport notamment dans ses dimensions Famille, Santé et École d'orientation, le logement, la préservation des moyens alloués à la Tranquillité Publique.

- Un intérêt est porté à l'action éducative, à travers le développement de l'École Européenne Lille Métropole et la recherche d'un encadrement optimal pour les écoles de la Ville :

- La revalorisation du régime indemnitaire des ATSEM et des ETAPS, dans le contexte de l'évolution de l'organisation du temps de travail :
- Le renfort de certains services pour mener à bien les actions relevant notamment de la transition écologique et de la participation citoyenne, du domaine du logement ou encore du renfort apporté aux directions ressources :

Des optimisations sont recherchées en termes d'évolution d'organisation suite aux mutations et départs en retraite, ou encore grâce à des changements d'affectation, reclassements et mouvements de personnel qui conduisent à concilier la maîtrise de la masse salariale avec les besoins de la collectivité.

- Fin de la gestion de la crèche de la Petite Buissonnière au 31/08/22 :
- Les dépenses liées à la vaccination :
- Baisse cotisation médecine de prévention :
- Les optimisations liées aux évolutions d'organisation au sein des services :

C'est pourquoi, la progression du BP pour la masse salariale 2022 est limitée à **+ 1,50%**.

Or la masse salariale qui représente le poste de dépenses de fonctionnement le plus important, les Ressources Humaines assurent la gestion des crédits destinés à la formation des agents, qu'il s'agisse de formations réglementaires, (Hygiène et Sécurité, police municipale, apprentissage) ou de formations sollicitées par les agents dans le cadre de leur évolution professionnelle.

Pour 2022, la volonté est de préserver des crédits à hauteur de **120 000 €**.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre et de gérer les actions relevant du pôle Prévention Santé qui concourent à l'optimisation des conditions de travail, qu'il s'agisse de l'achat et du nettoyage des EPI du plan de bien-être au travail pour **69 300 €**, ou encore de l'achat d'équipements pour des agents en situation de handicap pour **10 000 €**.

Il est à noter qu'un gros travail est effectué au sein de la DRH, s'agissant de l'insertion des agents en situation de handicap ; une attention particulière leur est portée ; ce qui a conduit cette année 2021, à ce que la Ville ne doive régler aucune pénalité ; La volonté est de maintenir cet axe de travail pour 2022.

Les effectifs des agents titulaires sont stables, malgré le développement des activités, avec une moyenne de 511 ETP entre 2018 et 2021.

La Ville compte poursuivre sa démarche de résorption de l'emploi précaire, en procédant à la titularisation, tant que faire se peut, des agents en situation de précarité, au regard de la permanence des besoins.

En 2022, la DRH aura à accompagner la mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation du temps de travail et du télétravail, en lien avec les responsables et directeurs de service.

Une réflexion doit être lancée relative à l'absentéisme, à travers la recherche des causes et l'identification des mesures à renforcer ou à initier.

Il s'agit également de constituer un groupe de travail et de mener une réflexion sur la protection sociale (qu'il s'agisse de la prévoyance ou de la santé), afin d'anticiper, notamment sur le plan de la santé, une participation qui sera rendue obligatoire dans 4 ans.

L'action des Ressources Humaines doit répondre aux enjeux des réformes relatives à la transformation de la Fonction publique, issue de la Loi du 6 août 2019, par la mise en œuvre des lignes de gestion, la mise en œuvre du RSU (Rapport Social Unique), ou encore la déclinaison des actions relevant du Plan d'action pour l'égalité professionnelle Hommes/Femmes, et ce, dans une perspective de dématérialisation renforcée.

Chapitre 014 : les atténuations de produits

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	% DRF
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	320 000,00	290 000,00	-9,38%	-30 000,00	0,69%

La Ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche au 1^{er} janvier 2021 un déficit de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25% dans le cadre de la loi SRU.

Depuis décembre 2020, la Ville est frappée par un arrêté de carence. N'ayant pas atteint le seuil, elle est contrainte de verser une majoration de 60% de ces pénalités, qui représente 290K€ (déduction faite des subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux) et qui viendra réduire le produit des impôts locaux.

La diminution correspond à un ajustement des calculs pour 2021 et 2022.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce chapitre a évolué avec le passage en M57. Il cumule l'ancien chapitre 65 et quasiment le 67. Il intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, le forfait d'externat, les créances admises en non-valeur ou éteintes et les anciennes dépenses exceptionnelles, qui étaient auparavant au chapitre 67. Il s'agit de la valorisation des avantages en nature (valorisation comptable de la mise à disposition des agents et des locaux de la Ville à des associations, CCAS...), des dotations ou primes pour l'aide aux projets, du soutien aux commerçants, et de crédits pour les subventions exceptionnelles qui seront attribués par délibérations en cours d'année.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	%	€	% DRF
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 819 465,70	5 681 849,72	-2,36%	-137 615,98	13,50%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 008,00	11 997,00	19,87%	1 989,00	0,03%
	5 829 473,70	5 693 846,72	-2,33%	-135 626,98	

Le cumul des chapitres 65 et 67 fait apparaître une baisse de 135K€.

Cette baisse est la résultante directe de :

- la fin de l'intermédiation de la Ville entre la CAF et deux associations. Auparavant, la Ville percevait des recettes de la CAF pour le compte d'associations et leur reversait. Dorénavant, la CAF verse directement aux associations. De ce fait, l'enveloppe des subventions diminue mécaniquement de 96K€, ainsi que celle des recettes au chapitre 74.
- la fin de la prime alarme (35K€/BP 2021) et un réajustement des crédits exceptionnels non affectés.

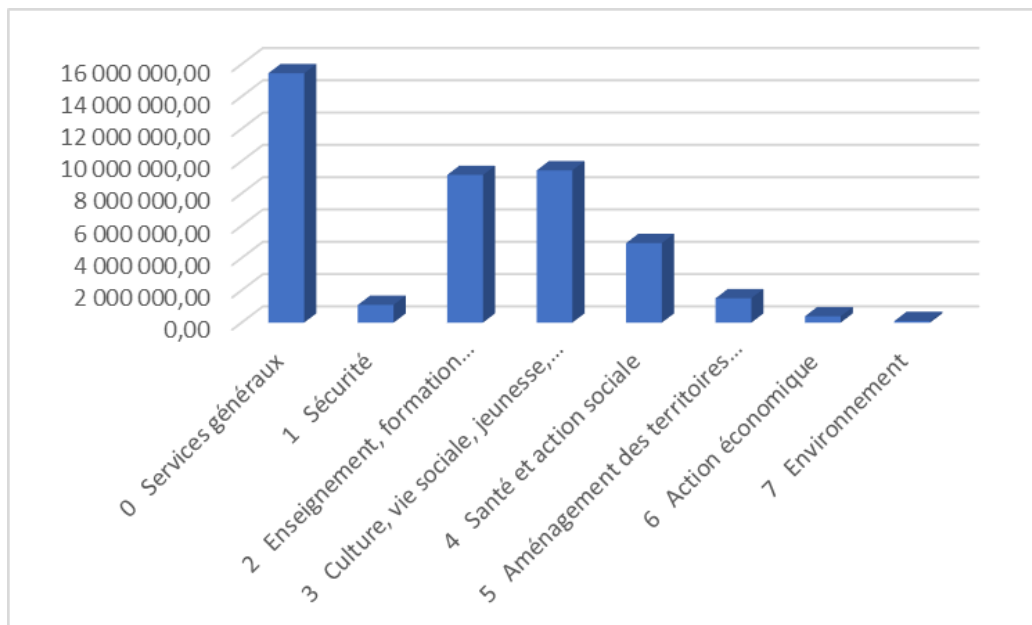
L'enveloppe allouée aux associations est stable avec une légère progression de 13 K€. Cette progression n'est pas visible, car la nature comptable 65748 progresse de 925K€ à cause d'une modification des instructions budgétaires en M57. Cette nouvelle instruction, qui a fait l'objet d'une modification en DM2 pour l'exécution du budget 2021, distingue dorénavant dans le chapitre 65 - les subventions affectées ou votées lors du vote du budget et les avantages en nature 65 748 et - l'enveloppe des subventions et avantages en nature non affectés en 65 888, qui auparavant était placée en 65 748.

Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont nulles, car la Ville n'a pas de dette.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grande fonction ou par catégorie

Fonction	BP 2022	%
0 Services généraux	15 444 194,52	37%
1 Sécurité	1 099 315,00	3%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	9 146 926,20	22%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 433 581,50	22%
4 Santé et action sociale	4 927 937,00	12%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 510 806,00	4%
6 Action économique	395 077,00	1%
7 Environnement	107 252,00	0%
Total Dépenses	42 099 405,22	100%



2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 14 148 242€, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 14 058 867€ de dépenses d'équipement.
- ✓ 89 374€ de mouvements financiers (opération d'ordre entre section et dépôt de garantie).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	14 058 867,91€	Autofinancement	4 500 000,00€
Dont Immobilisations Incorporelles	915 932,00€		
Dont Subventions d'équipement	1 150 000,00€	Dotations et fonds divers	1 061 036,00€
Dont Immobilisations Corporelles	4 369 935,91€		
Dont Immobilisations en cours	7 623 000,00€	Cessions	7 000 000,00€
Remboursement d'emprunt	0€	Financement d'équilibre	1 516 831,91€
Opérations d'ordre et dépôts	89 374,38€	Opération d'ordre et dépôts	70 374,38€
TOTAL	14 148 242,29€	TOTAL	14 148 242,29€

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

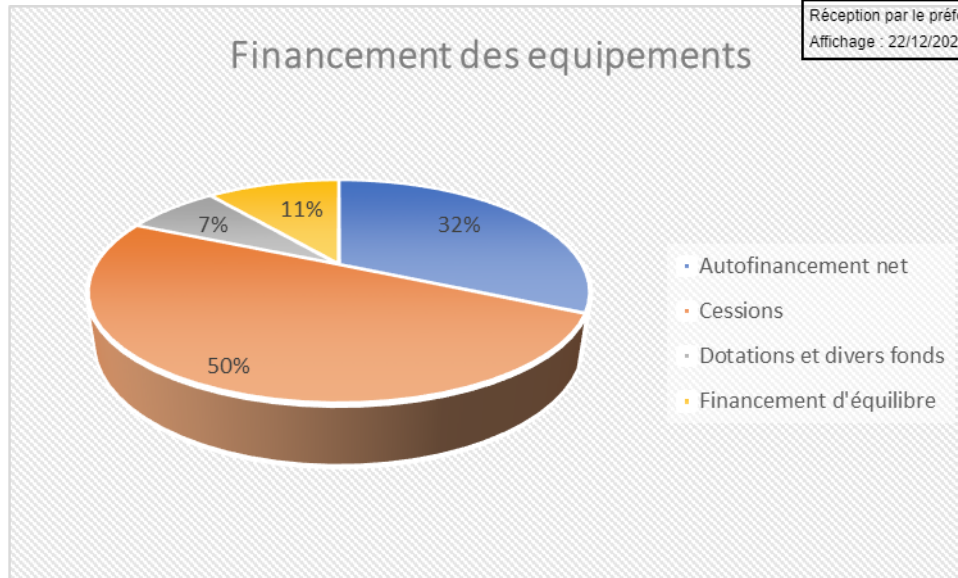
Recettes de Fonctionnement	46 599 405,22€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 42 099 405,22€
= Épargne Brute ou Autofinancement Brut	4 500 000€
- Remboursement du Capital des emprunts	0€
- Opérations d'ordre	- 19 000€
= Épargne Nette ou Autofinancement Net	4 481 000€

2 Le financement des dépenses d'équipement

Les 14 058 867€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 481 000€	32%
Cessions	7 000 000€	50%
Dotations et fonds divers	1 061 036€	7%
Ressources propres	12 542 036€	89%
Financement d'équilibre*	1 516 831€	11%
Total	14 058 867€	100%

Ainsi 89% de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 11% par un financement d'équilibre*.



* le financement d'équilibre sera annulé en DM1 lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant du fonds de roulement.

Le financement d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du budget primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons :

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers...) et atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles
- Cependant, on doit attendre le vote des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le fonds de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années)

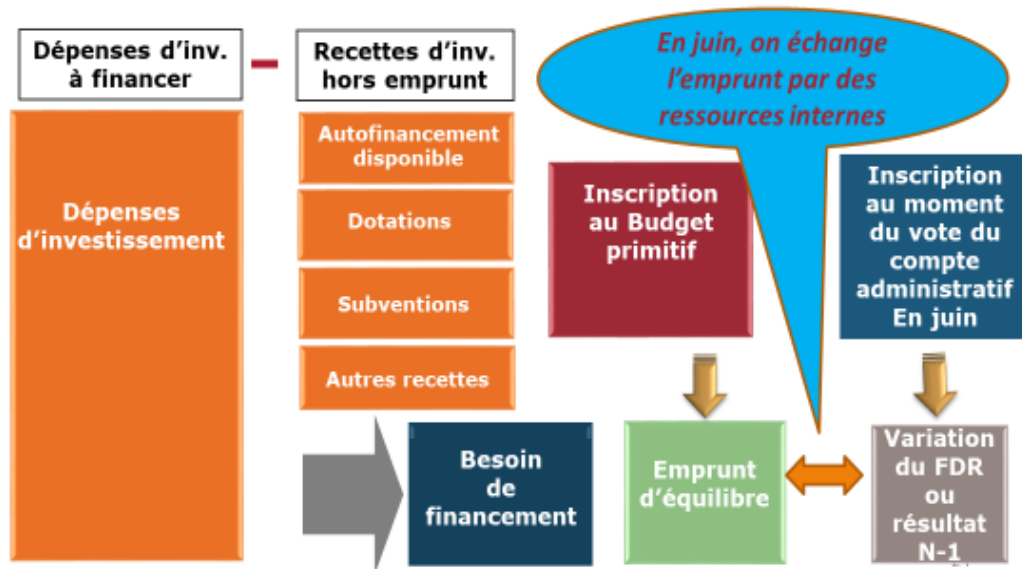
En effet, la Ville finance des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes...

Si les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement. Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fonds de roulement, la Ville dispose de ses ressources propres excédentaires.

C'est à ce moment-là l'emprunt d'équilibre affiché au budget primitif sera annulé.
 Il sera remplacé par les ressources disponibles internes (le fonds de roulement ou résultats cumulés).

En 2022, la Ville continuera à ne pas avoir de dettes.



La dette

État de la dette bancaire

Au 1^{er} janvier 2022, la dette de la Ville est nulle.

- La dette/habitant Marcquois : 0€ (Moyenne de la Strate 1 109€)

ENCOURS BRUT DE DETTE

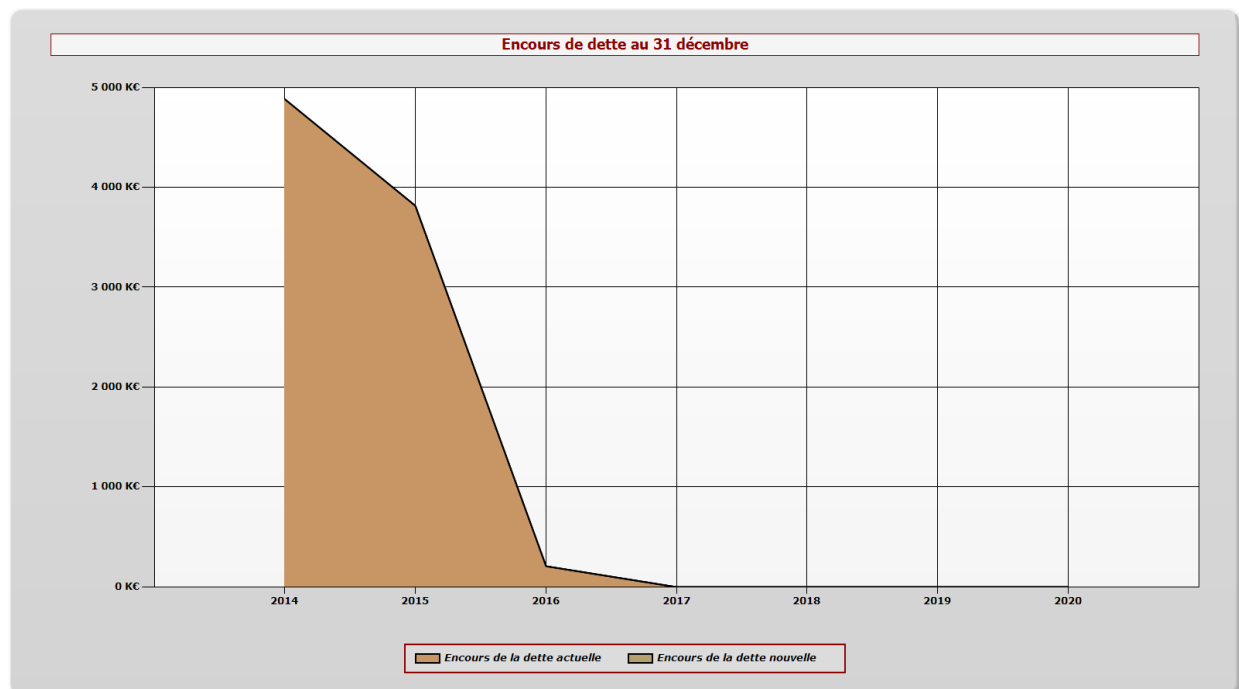
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours brut au 1er janvier avant transferts	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 024	1 065	918	209	0	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	2 690	0	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	0	1	0	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 024	-1 065	-3 607	-209	0	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0

ENCOURS DE DETTE AU 1er JANVIER

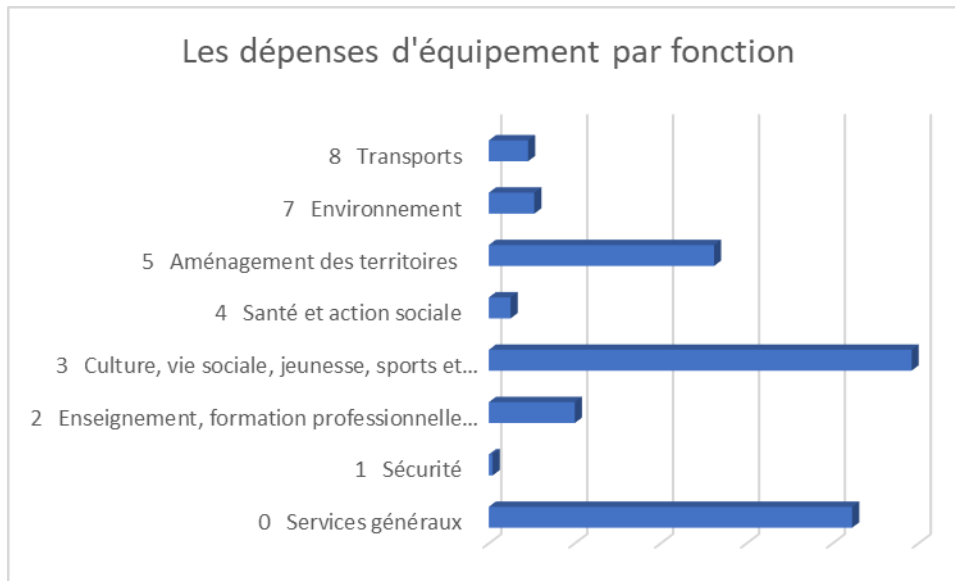
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0

COMPOSANTES DE L'ENCOURS BRUT DE DETTE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours brut au 31/12 de la dette actuelle	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0
+ Encours brut au 31/12 de la nouvelle dette	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut de dette au 31 décembre	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0



Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?



Fonction	BP 2022
0 Services généraux	4 229 410,00
1 Sécurité	45 485,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	1 000 540,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 922 322,91
4 Santé et action sociale	253 640,00
5 Aménagement des territoires	2 621 900,00
7 Environnement	529 000,00
8 Transports	456 570,00
Total Dépenses d'équipement	14 058 867,91

Liste des opérations d'investissement de 2022

Super	BP 2022
PAS DE SUPER OPERATION	3 158 905,91
1504 PROG." DOOLAEGHE"	40 000,00
1505 PROG." ESPACE ST JOSEPH"	4 000,00
1508 PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	51 000,00
1515 PROG." PISCINE ECONOMIE D'ENERGIE"	30 000,00
1517 PROG." ENFOUISSEMENT"	510 000,00
1519 PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	136 000,00
1520 PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	57 000,00
1521 PROG." VEHICULES MOTOS"	52 000,00
1522 PROG." SECURITE INCENDIE"	55 000,00
1523 PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	12 000,00
1524 PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	40 000,00
1525 PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	45 000,00
1526 PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	383 000,00
1529 PROG." MOBILIER DE BUREAU"	16 610,00
1530 PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	15 000,00
1538 PROG." TRAVAUX ECOLES"	285 000,00
1540 PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	12 000,00
1541 PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	60 500,00
1545 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	130 000,00
1546 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	750 000,00
1547 PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	325 000,00
1548 PROG." CIMETIERES	335 000,00
1549 PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	130 000,00
1606 PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	13 000,00
1607 PROG."EVOL.SYST.RADIOCOMMUNIC PR POLICE MUNIC"	35 000,00
1610 PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	48 000,00
1702 PROG."PONT DES ARTS"	270 000,00
1706 PROG."CRECHE SCHUMAN"	100 000,00
1801 PROG."APPL.GESTION ETAT CIVIL"	8 400,00
1802 PROG."APPL.GESTION DU CONSERVATOIRE"	13 012,00
1901 PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	134 400,00
1903 PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	143 000,00
1904 PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	61 040,00
1908 PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1909 PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	20 000,00
1910 PROG."SUBVENTION EQUIPEMENT VERS HAD	800 000,00
1912 PROG."ARBRES EN VILLE"	140 000,00
1917 PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	72 000,00
2004 PROG."MUSEE DES TELECOMS"	8 000,00
2005 PROG."JARDINS FAMILIAUX SCHUMAN"	50 000,00
2013 PROG."ACTIONS FIPHFP"	10 000,00
2105 PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	300 000,00
2106 PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	300 000,00
2107 PROG."SALLE ROUGES BARRES"	1 500 000,00
2108 PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	200 000,00
2109 PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAINE"	760 000,00
2201 PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	190 000,00
2202 PROG."HIPPODROME"	300 000,00
2203 PROG."HALLE SPORTIVE PAVE STRATEGIQUE"	1 200 000,00
2204 PROG."ECOLE EUROPEENNE"	150 000,00
2205 PROG."DIAGNOSTIC ENERGETIQUE BAT"	500 000,00
Total Dépenses d'équipement	14 058 867,91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 730 102€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 817 102€ et la section d'investissement à 913 000€.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	817 102€
Investissement	913 000€
Total	1 730 102€

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du cinéma requalifiée en SPA au 01/01/2018, vers le budget annexe HAD, qui est déjà assujéti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M57
- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :
 - Fonction 317 pour les salles de cinéma du Pont des Arts,
 - Fonction 325 pour le bâtiment de l'hippodrome,
 - Fonctions 3+4+5+6+8 pour les locations éligibles à la TVA,

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Cinéma Ponts des Arts	Hippodrome	Redevances Hors Hippodrome	Non ventilable	TOTAL BP 2022
Fonction comptable	317	325 Hippo	3-4-5-6-8	0	
Investissement					
Dépenses Investissement	30 000	883 000	-	-	913 000
Recettes investissement	-	807 000		106 000	913 000
Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement	200 000	463 615	35 387	118 100	817 102
Recettes de fonctionnement	200 000	393 582	222 520	1 000	817 102

- Les travaux de l'hippodrome sont principalement liés à la création d'un espace coworking.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20211214-2021_12_136DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 22/12/2021

2022

L'année de toutes les transitions au service des Marcquois !

Transition écologique et démocratie participative

La Ville de Marcq-en-Barœul a adopté une démarche innovante visant à mettre au cœur de son mode de gouvernance la démocratie participative et la transition écologique.

Les projets sont définis et inscrits dans le cadre du programme municipal 2020 – 2026. Les projets les plus saillants et engageants seront tous étudiés à l'aune de la participation citoyenne et sous le prisme du développement durable.

L'année 2022 verra une accélération dans la mise en œuvre de ces deux axiomes au regard de l'urgence climatique et d'une volonté d'associer les habitants à la prise en compte de ces nouveaux enjeux.

Démocratie participative : faire participer les habitants

Faire vivre la démocratie locale

Au côté de la Municipalité qui incarne la démocratie représentative, six conseils de quartier, un conseil des seniors, un conseil des jeunes, un conseil municipal des enfants participent activement à la vie de la cité.

Ces instances représentent la population dans sa diversité et forment le trait d'union entre la Municipalité et les habitants. Elles visent à favoriser une citoyenneté active au plus près du lieu de vie ou d'activité de chacun.

En 2022, la Ville continuera à accompagner et soutenir l'ensemble des instances en proposant des temps de rencontres, d'échanges de manière à favoriser la cohésion sociale et faire émerger un espace de dialogue entre citoyens, voire entre l'administration et les citoyens, au service d'un bien commun : la Ville de Marcq-en-Barœul.

En 2022, une nouvelle instance sera créée : le conseil économique et social (*le nom définitif de cette instance ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement seront à définir ultérieurement*).

Aux côtés de ces instances, des outils ainsi que des formats de rencontres qui favorisent la participation citoyenne, seront reconduits :

- le budget participatif doit permettre aux habitants de présenter des projets pour le bénéfice de leur quartier de résidence : 100 000 euros,
- des rencontres de quartier dans un format participatif avec des thématiques (mobilité, environnement...),
- des ateliers sur la mobilité,
- des rencontres avec les communautés *Instameet* et *Snapmeet* (en lien avec la direction de la communication qui anime ces communautés sur les réseaux sociaux)

- des « balades citoyennes » à pied afin d'échanger avec les Marquais sur la Ville et ses aménagements,
- des balades natures pour découvrir la richesse de la biodiversité dans les Belles Terres, à la découverte du patrimoine local... : transition écologique

En 2022, la Ville organisera un temps fort sur le thème « faire vivre la démocratie locale » qui mettra en évidence les actions et projets menés par les instances de démocratie participative et de mettre en perspective ce thème à l'aune des enjeux de la collectivité.

Faire participer les habitants à des projets structurants

En 2022, la Ville poursuivra les ateliers de co-design menés en lien avec les habitants sur les refontes du magazine municipal, le site internet, la reconstruction de la MJ du Pont, la création du skate-park.

D'autres projets structurants seront appréhendés au regard des enjeux à l'échelle du quartier et/ou de la ville notamment sur l'aménagement de la Place de la Victoire, ou encore Doolaeghe. Ces projets transversaux seront menés en lien avec l'ensemble des directions concernées.

Animer la communauté cycliste

Les balades citoyennes avec la communauté cyclistes se poursuivront en 2022 pour mieux faire connaître la Ville, son patrimoine local, les parcs et jardins. Elle s'inscrira au Challenge métropolitain « Ensemble en selle » qui se déroulera en mai. Durant ce mois, chaque dimanche, des sorties seront programmées.

La communauté sera régulièrement consultée pour diagnostiquer le territoire de manière à faciliter les déplacements à vélo dans le cadre de sa politique « mobilité » (cf page 3).

Lutter contre les déchets : propreté urbaine

Des actions seront menées dans la Ville en 2022, en lien avec les conseils de quartier, le conseil des jeunes, le Conseil des seniors pour sensibiliser les habitants à la propreté urbaine. Ce thème est une occurrence dans les conseils de quartier ; des actions seront menées pour agir au plus près des habitants.

D'autres temps forts s'organiseront avec le service de la Transition Écologique.

Participer à un réseau de partage de la culture de la participation

En 2022, la Ville poursuit sa participation au *Think Tank* « Décider Ensemble » qui vise à diffuser la culture de la participation. Cette adhésion permet d'avoir accès à des études, des notes... qui abordent des thématiques de participation, de concertation et de dialogue. La Ville participe également au RAP'pro, le réseau des acteurs de la participation mis en place par la MEL.

Transition écologique

Les travaux du GIEC vont tous dans le même sens, en établissant que c'est bien l'action humaine qui explique le réchauffement sans précédent qu'a connu notre planète durant la dernière décennie.

La hausse de température a déjà atteint 1,1 degré par rapport à l'ère préindustrielle et devrait dépasser 1,5 degré dès 2030.

L'objectif de la COP21 était de limiter la hausse de température moyenne sur terre à 2 °C voire 1,5 °C d'ici... à la fin du siècle. Chaque Etat, chaque collectivité, chaque individu a sa part de responsabilité dans ce processus.

Si la Ville de Marcq-en-Barœul a été visionnaire en mettant en place le premier Agenda 21, elle entend poursuivre et accélérer ses actions en faveur de la transition écologique sur son territoire.

Mettre en place un plan climat local

La finalité de ce plan climat local vise à contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à réduire la vulnérabilité du territoire face aux conséquences inévitables du changement climatique et à l'adapter aux évolutions futures.

Les services proposés aux habitants sont source d'une consommation énergétique qu'il s'agit de maîtriser tout en conservant la qualité desdits services. Cantines, équipements sportifs, éclairage public, espaces verts et aires de jeux... sont autant d'éléments de notre vie quotidienne concernés par le Bilan Carbone.

Le bilan Carbone de la ville servira de référence pour l'élaboration du Plan climat local qui permettra d'élaborer un projet de développement durable sous forme de feuille de route à court, moyen et long terme pour la collectivité. Il sera également une base de données précieuse pour la poursuite et le renforcement de la politique déjà mise en œuvre par la Ville en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, un travail sera mené sur le volet de la consommation des fluides (mesure et optimisation des consommations par le biais de matériels connectés).

Des actions et initiatives ont été prises et présentées ci-dessous ; d'autres suivront encore pour atteindre de nouveaux objectifs qui concourront tous à la réduction des gaz à effet de serre. Collectivité, habitants, acteurs économiques, culturels, associatifs... tous seront mobilisés et impliqués en faveur de cette transition.

Favoriser les mobilités douces

En 2022, la Ville poursuivra sa politique en faveur du développement des mobilités douces par l'installation d'arceaux vélos, de garages à vélos (cette opération se déclinera sur plusieurs années), la fête du vélo, des ateliers de remise en selle...

Elle mettra également en place une action en faveur des agents municipaux dans le cadre de son Plan de Déplacement Administration avec le forfait mobilité agent ainsi qu'une prime d'aide à l'achat d'un vélo.

Dans le cadre du schéma cyclable 2038 et du PPI Vélo 2020 - 2026 de la MEL, de nouvelles pistes cyclables seront aménagées sur le territoire marquois et des études seront menées pour s'assurer de la faisabilité de nouvelles voies sur des axes structurants qui nécessitent des aménagements spécifiques.

Enfin, la Ville maintiendra son partenariat avec l'association ADAV qui est un acteur incontournable dans le domaine de la mobilité.

Verdir la Ville

La Ville poursuivra sa dynamique de verdissement de la Ville avec son programme de plantation d'arbres de manière à lutter contre la pollution, réguler la température, fixer les particules fines qui nuisent à la qualité de l'air. Elle complètera ce dispositif dans les jardins de copropriétés.

Elle continuera son programme de végétalisation des façades (programme sur 3 années) et proposera une jardinière aux habitants (sous conditions) de manière à accroître la présence du végétal au cœur du territoire et embellir les façades des habitations.

Consommer local et vivre responsable

En 2022, la Ville confortera ses actions auprès des habitants, des artisans et commerçants ainsi qu'auprès des agents municipaux avec pour finalité que chaque personne s'engage à consommer local et vivre de manière responsable.

Le Défi Zéro Déchet des Familles, les commerçants zéro déchet, le zéro déchet des agents... toutes ces actions permettront de s'engager dans la voie de la réduction de la production de déchets, de la limitation de matières premières à l'échelle du territoire.

La Ville poursuivra l'implantation de deux composteurs collectifs dans deux nouveaux quartiers de manière à « faire maigrir » nos poubelles. Le compost sera ensuite redistribué aux habitants dans le cadre notamment d'un évènementiel « Tous au compost ».

Elle proposera également une aide à l'achat d'un composteur / lombricomposteur individuel aux habitants.

En 2022, la Ville maintiendra sa prime à l'achat de cuves de récupération en eaux pluviales et proposera des mousseurs pour réduire la consommation en eau.

Sensibiliser et éveiller les habitants à la nature et aux enjeux environnementaux

En 2022, la Ville proposera des ateliers pédagogiques dans le jardin des senteurs, le jardin du noyer et poursuivra ses balades natures.

Toutes ces actions devront poursuivre les actions de sensibilisation des habitants au respect de la nature et de l'environnement.

La ferme de la rue Ducroquet sera rénovée devenant un lieu ressource, dédié à la réflexion sur les enjeux de la transition écologique. L'atelier mitoyen à cette ferme sera également complètement rénové et accueillera de nombreux ateliers pédagogiques.

Tranquillité et sécurité urbaine

L'efficacité du service de police municipale n'est plus à démontrer.

En effet, la Ville recense à son actif 77 mises à disposition et 180 relectures positives depuis janvier, et ceux, grâce aussi à l'augmentation de nos effectifs.

Pour autant, afin de rester efficace et de sécuriser au maximum les marcquois, la Ville a besoin de l'aide des nouvelles technologies.

Aussi, l'acquisition d'un logiciel de relecture rapide, va nous permettre de gagner du temps dans nos investigations et de libérer les agents pour une présence accrue sur la voie publique. De même, l'installation des caméras supplémentaires va garantir plus de sécurité pour les administrés. Néanmoins cet ajout nécessite le changement des serveurs aujourd'hui encombrés.

Pour la mise en sécurité des policiers et permettre aux agents de limiter le temps d'intervention, les émetteurs récepteurs vont être changés et seront désormais géolocalisables ce qui permettra également de tracer notre présence aux différents endroits de la commune.

Pour éviter tout refus d'obtempérer, les équipes vont être pourvues de herses. L'achat d'un véhicule plus approprié est également prévu dans le budget 2022.

Concernant l'armement des agents, l'un de nos flash-ball étant vétuste, son remplacement a été prévu, tout comme l'acquisition d'une arme à feu Beretta afin d'équiper un de nos policiers pas encore doté à ce jour.

Enfin, la nouvelle loi sur la sécurité globale nous oblige à sécuriser d'avantage le local armement. De ce fait, une armoire à clé avec traçage et autorisation individuelle va être installée pour le stockage des clefs.

Le Logement

Le plan prévisionnel d'actions 2022

-La Ville poursuit le financement de construction de logements sociaux en subventionnant des programmes auprès de bailleurs et de supporter les pénalités prévues dans la loi SRU.

-Dans le cadre de la politique de lutte contre les violences conjugales, l'hébergement d'urgence sera étendu à ces problématiques en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

-La nouvelle équipe du service Logement se verra former à l'applicatif métier et notamment à la mise en place de la cotation de la demande. Le service inspecte les logements susceptibles de ne pas être en conformité avec le règlement sanitaire départemental. L'action du service Logement vise également à instruire pour la MEL les dossiers d'autorisation de permis de diviser.

Le service sera mobilisé sur l'information et l'accompagnement de propriétaires de logements privés vacants depuis plus de 2 ans.

Les crédits alloués pour la mise en place des actions

En dépense de fonctionnement, la ligne de crédits liée à l'hébergement d'urgence passera à 6 000€ pour financer la politique de lutte contre les violences conjugales. Des journées de formation à l'applicatif métier seront réalisées pour la nouvelle équipe soit 2 500€ pris en charge par la Direction des Systèmes d'Information. Enfin, 600€ pour l'achat et la réparation d'appareils de mesure dans le cadre des inspections de logements présumés non conformes au règlement sanitaire départemental.

Les atténuations de charges des pénalités prévues dans la loi SRU seront équivalentes à la réalisation 2021 soit 290 000€.

Les subventions d'investissement resteront identiques à 2021 soit 350 000€. Cette ligne de crédit permet le versement d'éventuels subventions aux bailleurs, action encourageante qui réduira le montant des pénalités dues au titre de la loi SRU.

Une politique sportive diversifiée visant à la promotion et au développement du sport et de la santé

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

L'étude de conception de la nouvelle salle de sport du Collège Rouges est lancée avec pour objectif de commencer les travaux dans le courant du 4ème trimestre.

L'étude de modernisation de la piscine municipale sera également mise en œuvre.

Deux projets d'équipements sportifs accessibles à tous public seront finalisés. Le premier sur le site de l'hippodrome Serge Charles avec deux terrains multisports en surface synthétique, le second dans le quartier des Belles Terres à proximité de la ferme aux oies, avec une halle sportive couverte regroupant un terrain synthétique multisports et un terrain de basket 3x3.

Enfin, un local de musculation à la salle Saint Exupéry à destination du sport sur ordonnance et du club de Volleyball sera aménagé.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse

Avec la reprise des activités post covid, le budget de dépenses de fonctionnement est en augmentation de 10.85%, passant de 622 600€ à 690 150€. Les recettes seront logiquement en hausse de 200% passant de 132 000€ à 396 500€.

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires. Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire en Éducation Physique et Sportive, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Municipaux. Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains, d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité. L'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sportives sera même augmentée de 16 000€.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation et l'école municipale de kickboxing. Les manifestations sportives annulées suite aux mesures liées à la crise sanitaire s'organiseront de nouveau (semi-marathon, course de trotinettes) et concernant le sport famille, deux nouvelles salles de sport seront ouvertes au public le samedi matin.

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs reprendront de manière régulière.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

L'éducation de nos enfants

Un patrimoine scolaire modernisé et sécurisé 261 000€

La Ville prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui vise à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et assure leur sécurité.

Deux mille deux cents sera la dernière année du programme d'investissement visant à permettre aux écoles à faire face aux risques d'attentat, d'intrusion et de se munir d'un système d'alerte efficace face aux risques majeurs.

Cet investissement se traduit également par la poursuite de la mise en norme des écoles permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Enfin, l'embellissement du cadre de vie des enfants sera un des axes forts avec notamment une réflexion engagée sur les transformations des cours de écoles afin d'offrir aux enfants plus d'espaces végétalisés et plus espaces ludiques. Une assistance à maîtrise nous permettra de mieux cerner les besoins et les attentes des enfants (5.000€). La construction de préaux permettant aux enfants de s'aérer sous toutes les conditions météorologiques se poursuivra tout au long du mandat (32.000€)

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La Ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marquois. 67.000€ sont programmés pour la mise à disposition de fournitures scolaires.

Trois écoles seront équipées de tablettes numériques d'une valeur de 41 000€ afin de mener l'expérience de la classe mobile qui viendront compléter les dispositifs existants (un TBI par classe)

Enfin, une carte cadeau d'une valeur de 20€ à faire valoir à la librairie « La Forge » et d'une journée d'activité sur la côte d'Opale seront offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire. 25 570€

Un service de restauration innovant : 895 000€

Depuis le 1^{er} septembre et du renouvellement du marché de restauration scolaire, la ville propose une nouvelle offre de service. Les familles ont dorénavant le choix entre un menu avec présence de la viande et un autre sans viande.

Le choix de la qualité a été également un des axes forts du cahier des charges. Les menus proposent dorénavant plus de 50% de produits dits de qualités (labellisés et Bio), frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux.

La Ville propose aux enfants un repas équilibré et entièrement « bio », chaque semaine.

Le dynamisme économique et l'emploi

Après une année 2020 marquée par un budget en forte hausse en raison des actions mises en œuvre au titre des deux « plans commerce », le budget 2021 a quant à lui enregistré une baisse conséquente, du fait de l'annulation de nombreuses manifestations.

Le BP 2022 s'établit pour sa part à un niveau comparable à celui des années antérieures à la crise sanitaire.

Les actions en faveur de l'emploi local restent une priorité, avec deux actions majeures : l'organisation du Forum de l'entreprise et de l'emploi et la poursuite de la promotion et de l'animation de la plateforme « Mon Job à Marcq ».

Des actions seront également organisées afin de permettre aux entreprises marcquoises de réseauter et d'échanger sur leurs pratiques respectives : la cérémonie des vœux aux acteurs économiques, les rencontres du « club entreprendre », les olympiades inter-entreprises et le « tour de ville » des acteurs économiques.

La Ville organisera d'autres manifestations, comme les « matinales du club commerce » ou les animations organisées au moment des fêtes de fin d'année, quant à elles d'avantage ciblées sur les artisans et les commerçants de proximité.

En 2022, l'attribution de subventions demeure un poste de dépenses conséquent :

- Les aides directes aux artisans – commerçants qui réalisent des travaux dans leur commerce ;
- La subvention attribuée à l'association des commerçants Enseignes de Marcq, ainsi qu'à d'autres association œuvrant en faveur du soutien aux créateurs d'activité.

Les animations sur les marchés de plein-air seront renforcées, notamment l'organisation de séances nocturnes.

L'ensemble des actions relevant de la délégation « vie économique » représentent un budget global de 44 000 €.

Une politique municipale artistique et culturelle ambitieuse, au plus près des usagers

L'enjeu principal sera celui de la reprise d'activité dans un secteur économiquement sinistré par presque 2 années de crise pandémique. La Ville de Marcq-en-Barœul s'attachera à soutenir les artistes tout en proposant aux Marcquois et aux Marcquoises des activités artistiques et une programmation culturelle éclectique, qualitative et au plus près des habitants.

Pour ce faire, la Ville disposera d'un budget de fonctionnement de 846.000 €, soit 140.00 € de plus qu'en 2020. Cette augmentation permettra notamment d'assurer une belle programmation au sein des nouveaux équipements culturels. La Ville poursuivra toutefois ses efforts d'optimisation ainsi que ses démarches en faveur d'une diversification des sources de financement.

La Ville de Marcq-en-Barœul s'attachera également à intensifier le rayonnement de l'offre culturelle municipale en renforçant notamment les projets transversaux avec les associations marcquoises et entre les équipements et services municipaux. La Ville poursuivra ses actions de proximité au sein des quartiers et au plus près des scolaires et des familles.

Après l'ouverture du nouveau pôle culturel Le Pont des Arts et d'un équipement pluridisciplinaire, le Minorelle, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra son programme pluriannuel d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels municipaux.

Elle revalorisera le Colisée Lumière pour qu'il renoue avec sa vocation originelle de théâtre, faisant la part belle à une programmation artistique de qualité et mettant en valeur les acteurs locaux.

Le Musée régional de Télécommunications sera agrandi.

Enfin, la Ville poursuivra les projets de kiosque à musique et d'extension du Conservatoire de musique, danse et théâtre à rayonnement communal.

Évènementiel – Animation - Relations Internationales

Grands Evènements :

En 2022, la Ville renouera avec les Grands évènements qui ponctuent la vie de la Cité. Dès le printemps, Pont en Fête dans le quartier du Pont ouvrira les festivités, par un événement de rue associant les forces vives du quartier.

Le 13 juillet proposera un grand feu d'artifice précédé par un concert de variétés.

La Saint Vincent d'Automne dans le cadre des journées du Patrimoine, reprendra sa forme habituelle dans tout le quartier du Bourg, en proposant une palette d'artistes de rue, spectacles fixes et en déambulation.

Enfin les fêtes de fin d'années feront l'objet d'une programmation particulière, avec des animations dans les quartiers et aussi à l'hippodrome, ainsi qu'à la Ferme aux Oies.

Animation de proximité :

La reprise des activités associatives en septembre 2021, s'accroît pour revenir à un rythme normal en 2022. La fête des voisins, les vide greniers et les fêtes organisées pour le carnaval ou les fêtes de fin d'année reprendront dans les différents quartiers grâce aux associations et avec le soutien technique et logistique de la Ville.

La fête du Parc Valmy organisée en totale concertation et coordination avec les associations de quartier, permet aux familles de passer un moment convivial dans ce parc, qui se transforme pour l'occasion en scène ouverte aux artistes de rue.

Le service Animation de proximité, vie associative, poursuivra également avec l'URACEN des sessions d'information et de formation en direction des associations de la Ville. Ces moments sont de véritables temps d'échanges, permettant d'aborder les différentes composantes administratives et juridiques de la vie associative.

Relations Internationales :

Ce secteur d'activité a été très fortement impacté durant la crise sanitaire. Les échanges à distance ont permis d'aborder les problèmes sanitaires et les solutions mises en place à Gladbeck ou à Kuurne.

En 2022, les relations avec les villes vont repartir en présentiel, notamment avec la Ville de Gladbeck.

Dans le cadre d'un échange entre jeunes lors d'une conférence européenne en mai à Gladbeck et du camp d'été prévu en juillet.

Les participations aux différentes fêtes organisées à Kuurne et à Gladbeck restent également des temps forts avec les villes jumelées toujours conviviaux et chaleureux.

Des projets avec la Ville d'Ealing et de Poggibonsi sont également en cours d'élaboration avec la visite d'enseignants et d'élèves dans nos établissements scolaires.

Enfin la ville poursuivra au Pole de langues et en collaboration avec les associations de jumelage le développement de l'apprentissage des langues ainsi que de la culture des différents pays. Les journées portes ouvertes de septembre constitue un temps fort qui permet aux associations de faire connaître leurs activités.

La fête de l'Europe après une édition numérique sera pour 2022 organisée en présentiel.

Des temps d'échanges avec les expatriés emménageant à Marcq-en-Barœul sont également proposés dans le cadre du dispositif My Marcq, permettant de faciliter l'accueil de ces familles.

Service Fêtes – Protocole – Gestion des salles :

Les prévisions 2022 s'orientent vers un accompagnement logistique et de conseils pour les Directions et services dans le cadre de la mise en place de leurs différentes manifestations. Le suivi des locations de salles pour les animations associatives, la gestion du restaurant municipal et l'organisation des cérémonies patriotiques participeront également à l'activité du service.

L'investissement 2022 sera principalement accès sur le renouvellement de la sono des salons d'honneur de l'Hôtel de Ville et l'acquisition d'un nouveau système de micros conférence pour le conseil municipal.

Des actions pour les générations futures

Soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale

L'année 2022 verra la finalisation de la reconstruction de la crèche la Buissonnière, dont le chantier brûla en février 2020 et concrétisera ainsi la création de 37 nouvelles places de crèches pour la ville, dont 10 dédiées aux enfants en situation de handicap. Pour rappel, le budget d'investissement pour cet équipement est de 1 309 120 euros co financé par la CAF (349 400 €), le Département (134 575 €) et le SIVOM Centre Métropole (350 000 €).

En 2022, la Ville fera le choix d'un prestataire privé qui gèrera en concession de service public les deux sites de la Petite Buissonnière (20 places créées en 2020) et de la Buissonnière, pour un total de 57 places. L'année 2022 sera consacrée à la procédure d'appel d'offres : travail du cahier des charges, mise en concurrence, analyse et choix du délégataire prévu au plus tard en mai.

Les crèches municipales se fourniront en repas en liaison froide, afin de mieux remplir les obligations de la loi EGALIM : cela représentera 81 000 € en 2022 pour les 143 enfants accueillis dans 4 structures petite enfance.

Pour leur fonctionnement annuel, les crèches municipales utiliseront un budget de 237 750 € (hors masse salariale). Les participations de la CAF et des familles représenteront une recette de 1,214 M €. Les investissements réalisés dans les structures petite enfance (renouvellement de matériel, achats divers) se monteront à 60 480 € dont 19 000 € dédiés à la mise aux normes des cuisines pour l'accueil des repas en liaison froide dans les crèches Ilot Câlin et Maison de l'Enfance.

Après une année 2021 marquée par un temps de diagnostic partagé du territoire, un nouveau partenariat de co-financement entre la Ville et la CAF, la Convention Territoriale Globale, a été signé à l'automne : il permettra le soutien des actions petite enfance à hauteur de 308 000 € en 2022. Un soutien complémentaire de la CAF est à attendre dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance.

La Ville cofinance également la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel pour un montant de 102 752 euros.

La Ville continue de diversifier les modes d'accueil du jeune enfant en installant une Maison d'Assistantes Maternelles doublement innovante : celle-ci sera située au cœur de l'école maternelle Dolto, favorisant ainsi la mixité sociale et le dynamisme de l'école. Elle comporte aussi une vocation de soutien dans l'emploi des assistantes maternelles dont le quartier voisin, la Briqueterie, fera l'objet d'une rénovation urbaine ces 10 prochaines années. La Ville a adapté les locaux de l'école pour ce projet pour un montant de 120 000 €.

Afin de toujours mieux accompagner les parents dans leur recherche de mode d'accueil, le Relais d'Assistantes Maternelles se transforme en Relais Petite Enfance. Un nouvel outil internet viendra faciliter la recherche des parents en mettant à jour les données petite enfance de la Ville.

La ludothèque animée par l'association Pigeon Vole, préparera sa mutation afin de proposer un nouveau projet revu au bénéfice des familles marcquoises, dans un nouveau local situé rue Derain dont les travaux démarreront courant 2022.

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'âge adulte

Afin de faire vivre toute l'année durant les mercredis et les vacances scolaires les accueils de loisirs maternels, primaires et adolescents ainsi que les maisons de jeunesse, la Ville dédie un budget de 414 800 €, dont 180 000 € pour la restauration en liaison froide, 85 000 € d'achats de prestations d'animation et 39 000 € de transports.

Les recettes attendues par la CAF et les participations des familles sont de 615 000 €.

Les évènements jeunesse (Fête du jeu, Chantez Marcq, Dansez Marcq, Allumoirs) égayeront à nouveau les quartiers avec un budget de 19 250 €.

Le projet de reconstruction de la Maison de la Jeunesse du Pont dans un nouveau bâtiment intégrant également le restaurant scolaire au sein de l'école Pasteur-Cognacq Jay continuera d'être travaillé par les architectes sélectionnés par la Ville sur concours. Le projet définitif sera choisi en fin d'année et les travaux devraient se dérouler l'année suivante, pour un investissement estimé à 2 550 000 euros.

L'année 2022 sera consacrée à structurer le travail du Conseil des Jeunes créé en 2021. Déjà sollicité pour réfléchir à la Maison de Jeunesse du Pont, ce dernier pourra être sollicité pour travailler à d'autres projets mais aussi porter ses propres projets pour la ville.

10 500 euros seront dédiés comme les autres années aux bourses pour le permis de conduire ou le BAFA en échanges d'heures de bénévolat dans les associations. Les partenaires associatifs comme les scouts, l'Outil en Main ou encore l'Association pour l'Accompagnement à la Scolarité Dans et Avec les Familles (AASDAF) seront subventionnés à hauteur de 7 950 euros.

UNICEF : un titre à faire vivre

La Ville voit son titre renouvelé pour le mandat 2020-2026 et s'investit dans la concrétisation de ce dernier par la mise en œuvre de son plan d'actions transversal de 5 engagements sur les thématiques de :

- la lutte contre la pollution de l'air
- la promotion d'un parcours éducatif de qualité, notamment grâce à l'école européenne
- l'attention portée à la participation des enfants et des jeunes
- l'égal accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés : la Ville va notamment chercher à rendre la ville « accessible à hauteur d'enfant » sur différents plans, depuis la signalétique jusqu'aux équipements, la gouvernance des structures ou encore en favorisant l'autonomie et la mobilité. Sera expérimentée l'adaptation d'une cuisine d'accueil de loisirs à hauteur d'enfant pour un budget d'investissement de 3700 € en 2021 et 2300 € en 2022.
- le renouvellement du partenariat et du travail avec UNICEF France.

Inclure le handicap dans toutes nos structures accueillant les enfants

La Ville de Marcq-en-Barœul porte de longue date une volonté forte d'inclusion des enfants avec handicap dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse. En petite enfance, les professionnelles sont accompagnées par le RIIEH, Réseau Intercommunal et Inter-institutionnel Enfance Handicap pour des formations. Pour la jeunesse, la Ville accueille les enfants en situation de handicap en leur dédiant un animateur à temps complet chacun, pour une masse salariale annuelle d'environ 94 000 €. Dans le cadre de la feuille de route handicap de la Ville, une journée de sensibilisation des enfants et la formation des animateurs jeunesse à l'accompagnement du handicap est prévue. La CAF apportera une recette complémentaire de 60 000 € pour l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les structures jeunesse.

Continuer de développer des partenariats

La Convention Territoriale Globale se décline aussi pour la jeunesse, permettant le déploiement de nouveaux services aux familles ainsi qu'une action de la Ville renouvelée en matière d'accompagnement à la parentalité : 147 000 euros sont attendus au titre de la jeunesse et de l'accueil du handicap.

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel va encore s'affiner avec la refonte du projet social du Centre Social et Culturel. Ce projet social posera les bases d'une nouvelle convention triennale avec la Ville. Pour la dernière année du partenariat actuel, la Ville financera à hauteur de **106 887 euros** les actions du centre social tels que les accueils de loisirs et l'animation globale du Centre Social et Culturel.

Des actions de proximité et solidarités

La Ville de Marcq-en-Barœul réaffirme son soutien à la population marcquoise, notamment envers les plus fragiles en soutenant le CCAS par le versement d'une subvention d'équilibre. Ce soutien est également maintenu au bénéfice d'associations, CLIC « cœur de métropole », Culture et Partage et Secours Catholique.

La subvention versée au CCAS demeure sa recette la plus importante, 1 275 000 € permettant au CCAS d'équilibrer ses budgets principal et annexe.

La Ville accompagne ainsi les évolutions des actions du Centre Communal d'Action Sociale notamment le maintien à domicile des seniors. Par l'obtention du label Aidants Connect, le CCAS s'engagera davantage dans l'accompagnement des publics fragiles, dans leurs démarches numériques de façon sécurisée.

De nouvelles actions de solidarité vont être proposées aux personnes ayant le plus souffert de la crise sanitaire : sophrologie, marche méditative, découverte de M Ciné, accompagnement aux bilans de santé afin de lutter contre le renoncement aux soins.

Les subventions au CLIC « cœur de métropole », à l'association Culture et Partage et au Secours Catholique seront respectivement de 7 720€, 400€, et 500€ soit un total de 8 620€.

Les Seniors

La crise et les confinements, ont exacerbé la solitude et la désocialisation de nombreux seniors. Face aux risques de dégradation de l'autonomie et de souffrance psychique, la lutte contre l'isolement et la valorisation des solidarités intergénérationnelles, restent une priorité en 2022. La Ville valorisera aussi la place des seniors par une approche positive du vieillissement, en intégrant la notion du bien-vieillir dans son plan d'actions, au travers de son CCAS, via de nouvelles offres de services de soutien à domicile, et de son service vie sociale seniors afin de :

Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social pour un budget global

Les 6 clubs d'âinés permettent aux âinés de se retrouver pour partager des moments et de convivialité. En 2022, la Ville maintiendra son soutien apporté à ces associations, très touchées par la crise sanitaire.

Le lien social et les divertissements sont incontestablement des clés du bien être des seniors. La Ville offre ainsi gratuitement aux seniors marcquois, de nombreuses animations (2 spectacles, 2 banquets, boites de chocolats, places de cinéma, des actions dédiées pour les structures d'hébergement marcquoises...) ainsi qu'une aide à la mobilité au travers des véhicules.

Améliorer l'accompagnement du bien vieillir et de la prévention de l'autonomie

L'accompagnement du bien vieillir sera mené au travers de séances d'aquagym seniors, d'ateliers mémoire, d'ateliers de prévention physique et de bien-être (qi-gong, relaxation, gym adaptée, sophrologie), de conférences dédiées (numériques, stress, aide aux aidants, chutes, sommeil ...), ainsi que de nouvelles actions numériques.

Développer la participation citoyenne des séniors pour mieux valoriser la question du vieillissement

Pour valoriser la place et le rôle des séniors, la Ville coordonne les actions de la Semaine Bleue et accompagne le nouveau Conseil des Séniors afin de mieux identifier leurs préoccupations. La réalisation d'un diagnostic dans le cadre du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés, permettra dans le cadre d'une démarche citoyenne, d'identifier les axes d'amélioration pour les séniors marquois.

En 2022, une nouvelle édition du Salon Seniors sera proposée afin d'informer et apporter des solutions au quotidien des séniors et de leurs aidants.

Le cadre de vie et qualité urbaine de la Ville

Dans le cadre de l'exercice 2022, la Ville confirme les actions programmées dans le mandat afin de répondre à de nombreuses thématiques en incluant un volet environnemental omniprésent.

Ces actions se décomposent selon les thématiques suivantes :

- **En matière sportive :**

La Ville prévoit la construction d'une salle de sports dans le quartier des Rouges-Barres qui viendra s'appuyer sur la salle existante, elle-même rénovée. Le chantier débutera en fin d'année 2022 pour une livraison début 2024.

Une réflexion est menée en parallèle pour ce chantier avec notamment la possibilité de travailler la production de chaleur à partir de la géothermie.

Toujours sur le plan sportif mais accessible au grand public, la Ville construira une halle sportive à proximité de la Ferme aux Oies qui sera ouverte au public sans encadrement. Cette dernière sera livrée fin 2022/début 2023. Elle sera positionnée à côté du skate-park dont les travaux ont débuté et devraient être achevés début 2023.

- **Développement durable et préservation du patrimoine :**

La Ville a fait l'acquisition d'un bâtiment lié à une ancienne exploitation maraichère correspondant à une des plus vieilles maisons construites sur la Ville. Cette dernière sera préservée dans un esprit muséal et deviendra le lieu d'échanges liés à la thématique environnementale.

Un hangar bois va être démoli et remplacé par une nouvelle structure de même nature qui pourra accueillir différents ateliers de formation et d'échanges.

Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2022 avec la création d'espaces maraichers renforcés par un verger accessible au public.

Dans le même esprit, la Ville renforce l'activité des jardins familiaux en créant de nouvelles parcelles dans le quartier des Rouges-Barres afin de favoriser la culture maraichère aux Marquois qui le souhaitent. 60 nouvelles parcelles environ seront créées le long de la voie de chemin de fer limitrophe à la rue Robert Schuman, elles seront accessibles durant le 1^{er} semestre 2022.

Conformément aux engagements du début de mandat, la Ville confirme le renforcement de son patrimoine arboricole fort de plus de 6 500 arbres. Elle poursuit durant l'hiver 2021/2022, la mise à disposition d'arbres aux Marcquois et engage un programme de plantations d'environ 4 000 arbres sur un délaissé autoroutier en bordure d'A22.

- **Petite enfance :**

Après le sinistre de la crèche positionnée rue Robert Schuman, la Ville a engagé la démolition/reconstruction du bâtiment qui sera livré pour la fin du 1^{er} semestre 2022. Il sera équipé d'un parking paysager accessible au quartier.

En parallèle, une MAM rue de la Briqueterie, en cours d'achèvement, sera livrée en fin d'année 2021 ou tout début 2022.

- **Éclairage public :**

En relation avec le programme de sécurisation du domaine public via l'extension du parc de caméras déployées sur toute la Ville, l'éclairage public est rénové progressivement par la mise en place de sources LED afin de diminuer les consommations et réduire son empreinte carbone.

Ce programme réparti sur plusieurs années permettra de rénover l'intégralité des 6 400 points lumineux durant le mandat.

En parallèle, ont été mis en place quelques points lumineux à énergie autonome solaire. Cette phase expérimentale donnera lieu à de nouvelles stratégies dès que la fiabilité sera avérée.

- **Gestion des bâtiments municipaux :**

La Ville poursuit son programme de rénovation des bâtiments municipaux et confirme ses engagements liés à l'agenda programmé nécessaire à l'adaptation des structures face au handicap. Ce programme étalé sur 9 ans se terminera en 2024.

En parallèle, de nouvelles stratégies sont mises en œuvre pour répondre au décret tertiaire à l'horizon 2030 pour engager des programmes de réduction d'énergie et confirmer la transition écologique liée à la neutralité carbone.

- **Culture :**

Après la construction du Pont des Arts et la création du jardin Minorelle, la Ville va renforcer le potentiel d'accès à la formation musicale en créant une extension à l'école de musique. Ces travaux seront réalisés en toute fin 2022 et durant l'année 2023, sans faire abstraction à des travaux de rénovation du bâtiment principal.

Pour répondre à une demande croissante, la Ville va renforcer le pôle culturel avec la création d'une ludothèque positionnée rue Raymond Derain. Considérant le cachet du quartier dans l'esprit de certaines maisons « flamandes », la démolition/reconstruction intègrera le respect de cette architecture. Les travaux débiteront dans le 2^{ème} semestre 2022 pour livraison en 2023.

L'ancien cinéma « le Colisée » retrouvera sa fonction initiale en tant que théâtre municipal à partir de 2023. Des travaux de rénovation conséquents liés à des mises aux normes PMR et adaptations de la réglementation incendie sont en cours de réalisation. Certains espaces seront réadaptés pour répondre à la thématique théâtrale.

- **Enseignement** :

La Ville continue la rénovation des structures mises à disposition de l'enseignement selon un programme constant affiché pendant toute la durée du mandat. Ce programme intègre la construction de préaux sur une période de 4 ans et la construction d'un nouvel espace de restauration dans le quartier du Pont. La livraison de ce bâtiment s'effectuera dans le courant 2023.

On notera que cette initiative est conjuguée à la construction d'une maison de jeunesse associée dans le même bâtiment qui permettra de mutualiser les ressources.

- **Espaces publics extérieurs** :

La Ville s'associe à la MEL afin de rénover l'ensemble des voiries en intégrant prioritairement le développement des modes de déplacements alternatifs. Ces derniers se traduisent par la construction de larges espaces sécurisés dédiés aux piétons renforcés par la création de bandes cyclables.

Le stationnement des 2 roues devient prioritaire aux abords des établissements publics et des pôles commerciaux.

Afin de lutter contre le réchauffement, la Ville positionne sur l'espace public des volumes végétaux afin de résorber les îlots de chaleur.

Les services à la population (AMS)

Budget Élections/État Civil/Régie :

Les 10 et 24 avril 2022 aura lieu l'Élection du Président de la République et les 12 et 19 juin 2022 se dérouleront les Élections Législatives.

Les missions régaliennes en matière d'état civil nécessitent l'acquisition de fournitures et de travaux de reliures.

La Ville met à l'honneur les administrés à l'occasion de leurs cents ans ou encore leurs noces de mariage.

Les crédits alloués pour l'année 2022 se justifient par l'ensemble de ses actions inhérentes aux services et s'élèvent à une dépense située entre 9 800 et 11 800 euros en fonction du déroulement des scrutins. Entre la perspective d'un tour pour chaque scrutin et celle de deux tours pour chacun d'eux, les dépenses de fonctionnement varieraient entre -35% ou +46% par rapport réalisé 2021.

Les recettes diminueraient de -5 à -1.8% si les élections se déroulaient en 2 ou 3 tours pour les 2 élections et augmenteraient de +1.7% si l'organisation de 2 tours à chaque élection s'avérait nécessaire.

Budget AMS :

La nécessité d'organiser un double scrutin en 2021 a contraint le service à acquérir plus de matériel électoral que d'ordinaire. Ce matériel reste en possession du service et sera utilisé pour les scrutins à venir. Pour pallier une éventuelle incapacité à accueillir des personnes à mobilité réduite lors de célébrations de mariage en raison d'un problème technique d'ascenseur, des crédits sont sollicités. Ces crédits permettent effectivement de pouvoir faire appel à un prestataire pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite, leur permettant ainsi l'accès aux étages de l'Hôtel de Ville.

L'abonnement du service à une solution de prise de rendez-vous en ligne effective au 1^{er} décembre 2021 induit un crédit alloué de 2 088 euros par an. Cette dépense est supportée par la Direction des Services Informatiques.

Le Numérique

Poursuivre la transformation numérique des services avec notamment la mise en place du télétravail et les outils de mobilité

L'année 2022 va être marquée par la poursuite de la transformation numérique de la Collectivité grâce à la mise en place à grande échelle de nouveaux outils favorisant une plus grande agilité et réactivité des services notamment les solutions de télétravail (connexions à distance de type VPN et acquisitions d'ordinateurs portables pour 84 000 €), des solutions de mobilité de type SaaS (10 000 €).

Renforcer la sécurité informatique

Face à l'explosion des menaces informatiques, la Ville va acquérir de nouvelles solutions de sécurité informatiques telles que le renouvellement des solutions anti-spam et anti-virus (80 000 €). La Ville sera également accompagnée, dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour mieux gérer les cyberattaques et mieux lutter contre la cybercriminalité. Cet accompagnement sera financé à hauteur de 90 000 €, 40 000 € pour un pack initial, consistant à auditer l'existant et des packs relais, d'un montant global de 70 000 €, financés à hauteur de 50 000€, qui auront pour finalité d'apporter des actions concrètes (campagnes de phishing, ...) afin d'élever durablement le niveau de sécurité du système d'Information.

Développer de nouveaux services en ligne

La Ville continuera de développer ses services en ligne pour répondre de la meilleure manière possible aux besoins et aspirations des marquois. L'objectif recherché étant toujours de faciliter, simplifier, améliorer les démarches administratives. Cela se traduira par un développement de nouveaux services dans l'Espace Citoyen, notamment la réservation en ligne pour la restauration scolaire (10 000 €). Pour le conservatoire de musique, il sera également possible de payer en ligne les activités et de s'inscrire en ligne (14 000 €)

Limiter la fracture numérique en facilitant l'accès à Internet

Dans une volonté de réduire la fracture numérique et faciliter l'accès à Internet, la Ville va mettre à disposition des marquois des points d'accès WIFI gratuits dans les principaux bâtiments municipaux. Ces équipements seront financés en grande partie par l'Europe, dans le cadre du dispositif WIFI4EU.

Sécuriser le domaine public grâce des outils de vidéoprotection de plus en plus modernes

La sécurisation du domaine public sera renforcée par la poursuite du déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection (90 000 €) et la mise en place d'outils innovants de type relecture rapide qui permettront de retrouver plus facilement des faits de délinquance (73 000 €).

Poursuivre la transformation numérique dans les écoles

La transformation numérique dans les écoles va se poursuivre, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Cela se traduira par la mise à disposition de tablettes dans une partie des écoles élémentaires. Les bornes de pointage dans les écoles et crèches seront à cette occasion remplacées par des tablettes (40 000 €). L'infrastructure réseau dans les écoles va être

complètement refaite afin de pouvoir à l'avenir déployer rapidement de nouveaux outils numériques et usages.

Basculer vers des solutions innovantes en mode hébergé

L'évolution marquée des Systèmes d'Information va avoir un impact sur le budget de fonctionnement. En effet, les éditeurs basculent de plus en plus sur des formules de location et ne proposent plus leur solution en mode d'acquisition.

Unifier les comptes utilisateurs

La convergence des comptes utilisateurs vers une interface unifiée doit être une priorité qui va avoir un coût en logiciel, et du temps en personnel. Cette évolution apportera un gain de temps pour les services dans l'exploitation des données et un meilleur ciblage des communications envers les administrés.

L'animal en Ville

Plan d'actions 2022

La Ville de Marcq-en-Barœul a inscrit dans son programme municipal un programme en faveur de la protection de l'animal en ville.

Toutes les actions en faveur du bien-être de l'animal en ville devront contribuer à changer le regard sur l'animal en intégrant la notion de biodiversité aux politiques d'aménagement de la Ville.

Animaux de compagnie, animaux sauvages, toutes les mesures qui s'inscrivent dans le cadre du budget 2022 devront permettre leur sauvegarde, leur bien-être et concourir également à la préservation de la biodiversité.

1. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville poursuivra son soutien en faveur des associations locales qui participent à la protection des chats errants : L'espoir de vivre, l'École du chat et L'Orphelinat de Luna.

2. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX DÉJECTIONS CANINES

Les incivilités sont malheureusement multiples et la Ville n'a de cesse de mener des campagnes de sensibilisation pour veiller au partage d'un environnement respectueux.

Lutter contre ces incivilités fait partie des priorités de la Ville parmi lesquelles la lutte contre les déjections canines.

En 2022, d'autres actions seront menées visant à rappeler aux propriétaires leurs devoirs et responsabilités face aux déjections de leurs chiens.

3. ÉVÈNEMENTS

3.1. Inauguration du parc canin

Le parc canin de la Ville, « Le Caniparc », a été aménagé fin d'année 2021 dans les Belles Terres. Cet espace de 700m² est situé à proximité de la Ferme aux oies.

Il est composé de plusieurs modules d'obstacles proposant des exercices d'équilibre, d'obéissance et de jeu. Il sera officiellement inauguré au printemps 2022 dans le cadre d'un évènement spécifique.

3.2. Médiation animale et sorties

Ces temps de médiation animale proposeront des activités d'éveil, éducatifs ou thérapeutiques visant à solliciter, maintenir ou améliorer les potentiels cognitif, moteur, psychosocial et affectif des personnes tout en leur apportant bien être, envie et plaisir. Ces temps de médiation seront principalement proposés dans les crèches.

Par ailleurs, la Ville organisera des sorties collectives le week-end qui permettront d'accroître la sociabilisation des chiens et offriront à leurs propriétaires des temps d'échange, de conseils et recommandations. Ces rencontres seront propices à la création d'un temps fort annuel.

3.3. Un temps fort

Toutes ces rencontres et actions seront propices à la création d'un temps fort annuel : La fête de l'animal en ville. Ce temps festif mettra ainsi en relief cette nouvelle politique publique en faveur du bien-être des animaux.

4. POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

4.1. Campagne de stérilisation de chats errants

Comme de nombreuses villes en France, Marcq-en-Barœul doit faire face à la prolifération de chats errants. Ces campagnes de stérilisations sont efficaces et respectent le droit de vie des chats. Elles ont également l'avantage de mobiliser les amoureux des animaux qui peuvent signaler la présence de chats errants dans leur secteur. La stérilisation est reconnue par tous les experts et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette méthode permet de limiter sur le long terme les populations félines sur une zone donnée. Evitant ainsi les arrivées massives de chats en refuge ou au sein des associations.

Fort de succès de la campagne menée en 2021, la Ville la reconduira en 2022.

4.2. Animaux errants sur la voie publique

La mise en fourrière des animaux errants et/ou dangereux fait partie des pouvoirs de police du Maire (L'article 211-11 du code rural a été modifié par la loi du 5 mars 2007.)

Tout animal en divagation sur le domaine public est capturé et conduit à la fourrière animale qui a pour mission de récupérer des animaux errants ou blessés sur la voie publique. Dans ce cadre, la Ville maintiendra sa contribution annuelle à la fourrière.